

COMMUNE DE MORGES

VOTATION COMMUNALE

« Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 2 novembre 2021 relative à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 ? »

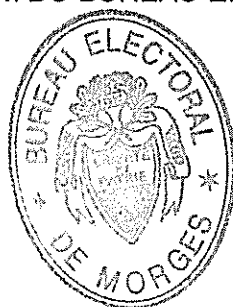
Procès-verbal

Résultats :

Bulletins rentrés	4'643	OUI	1'823
Bulletins blancs	118	NON	2'694
Bulletins nuls	8		
Bulletins valables	4'517		

Les opérations de dépouillement sont terminées le 15 mai 2022 à 12h17.

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL



Le Vice-Président

Pascal Martin

Le Scrutateur

Julien Besuchet

La Secrétaire

Tatyana Caffely Jaquet